RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DÉCISION N° FranceAgriMer/MEP/2026-02 relative aux délégations de signature des agents de la direction Marchés, études et prospective

Montreuil, le 28 mai 2026

Le Directeur général de FranceAgriMer,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI ;

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu le décret du 8 janvier 2025 portant nomination du Directeur général de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer;

Vu la décision du 7 février 2023 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'Établissement,

DÉCIDE :

Article 1 : Direction « Marchés, études et prospective » (MEP)

Délégation de signature est donnée à Madame Cécile Guillot, adjointe au directeur « Marchés, études et prospective » pour :

- tous les actes relevant des attributions de la direction « Marchés, études et prospective » et, en matière financière dans la limite des attributions de la direction « Marchés, études et prospective » ;
- tous les actes relevant de la direction « Marchés, études et prospective » imputés sur le budget de fonctionnement en compte propre dans la limite de 150 000 €.

Article 2 : Service « Analyse économique des filières » (SAEF)

Délégation de signature est donnée à Madame Gisèle Guicheteau, cheffe de la délégation nationale de Volx, pour tous les actes relevant des attributions de cette structure et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de cette structure imputés sur le budget pour compte de tiers dans la limite des attributions du directeur des études, marchés et prospective ;
- tous les actes relevant des attributions de cette structure imputés sur le budget d'intervention en compte propre dans la limite de 60 000 € ;
- tous les actes relatifs au fonctionnement de cette structure imputés sur le budget de fonctionnement ou d'investissement en compte propre dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Nollan Rioual-Puget, chef de l'unité « Filières spécialisées », pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour tous les actes relevant des attributions de cette unite imputés sur le budget d'intervention en compte propre dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donne à Monsieur Thibaut Champagnol, chef de l'unité « Grains et sucre » pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour tous les actes relevant des attributions de cette unité imputés sur le budget d'intervention en compte propre dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Maria Gras, adjointe au chef de l'unité « Grains et sucre », pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour tous les actes relevant des attributions de cette unité imputés sur le budget d'intervention en compte propre dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Agnès Olry-Chiffoleau, cheffe de l'unité « Pêche et aquaculture », pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de cette unité imputés sur le budget d'intervention en compte propre dans la limite de 60 000 € ;
- tous les actes relatifs au fonctionnement de l'unité « Pêche et aquaculture » imputés sur le budget de fonctionnement en compte propre dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Amandine Hourt, cheffe de l'unité « Elevage », pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour tous les actes relevant des attributions de cette unité imputés sur le budget d'intervention en compte propre dans la limite de 60 000 €.

Article 3 : Service « Analyses économiques transversales » (SAET)

Délégation de signature est donnée à Madame Françoise Brugière , cheffe du service « Analyses économiques transversales », pour tous les actes relevant de l'activité du service et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du service imputés sur le budget d'intervention en compte propre dans la limite de 150 000 € ;
- tous les actes relevant des attributions du service imputés sur le budget de fonctionnement en compte propre dans la limite de 50 000 €,

Délégation de signature est donnée à Monsieur Camille Souhard, chef de l'unité « Prospective », pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour tous les actes relevant des attributions de cette unité imputés sur le budget d'intervention en compte propre dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Anne-Sophie Wepierre, cheffe de l'unité « Évaluation », pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour tous les actes relevant des attributions de cette unité imputés sur le budget d'intervention en compte propre dans la limite de 60 000€.

Délégation de signature est donnée à Madame Miravo Rakotovao (Rakotozanany), cheffe de l'unité « Bioéconomie », pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité, et, en matière financière, pour tous les actes d'intervention relevant des attributions de cette unité imputés sur le budget d'intervention en compte propre, dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Julia Gassie, cheffe de l'unité « Consommations et valorisations alimentaires », pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour tous les actes relevant des attributions de cette unité imputés sur le budget d'intervention en compte propre dans la limite de 60 000 €.

Article 4 : Service « Production et mise à disposition de données économiques multifilières » (PMDEM)

Délégation de signature est donnée à Monsieur Fabien Djaout, chef du service « Production et mise à disposition de données économiques multifilières », pour tous les actes relevant de l'activité du service et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du service imputés sur le budget d'intervention en compte propre dans la limite de 150 000 € ;

- tous les actes relevant des attributions du service imputés sur le budget de fonctionnement en compte propre dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Claire Poisson, adjointe au chef du service « Production et mise à disposition de données économiques multifilières » et cheffe de la mission « Qualité des données », pour tous les actes relevant de l'activité du service et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du service imputés sur le budget d'intervention en compte propre dans la limite de 150 000 € ;
- tous les actes relevant des attributions du service imputés sur le budget de fonctionnement en compte propre dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Marie Lecocq, cheffe de l'unité « Système d'information économique », pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour tous les actes relevant des attributions de cette unité imputés sur le budget d'intervention en compte propre dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Alexandra Faugère, cheffe de l'unité « Tête de Réseau des Nouvelles des Marchés » (RNM), pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de cette unité imputés sur le budget d'intervention en compte propre dans la limite de 60 000 € ;
- tous les actes relevant des attributions du réseau des nouvelles de marché imputés sur le budget de fonctionnement en compte propre dans la limite de 50 000 €.

Article 5 : Mission « Observatoire de la formation des prix et des marges » (OFPM)

Délégation de signature est donnée à Madame Aurore Payen, secrétaire générale de l'OFPM, pour tous les actes relevant de l'activité de la mission et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de cette mission imputés sur le budget d'intervention en compte propre dans la limite de 150 000 € ;
- tous les actes relevant des attributions de l'observatoire imputés sur le budget de fonctionnement en compte propre dans la limite de 50 000 €.

Article 6 : Mission « Contrôle interne, programmation, documentation » (CIPD)

Délégation de signature est donnée à Madame Patricia Jeannes, cheffe de l'unité « Documentation » rattachée à cette mission, pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour tous les actes relevant des attributions de cette unité imputés sur le budghet de fonctionnement en compte propre dans la limite de 50 000 €.

Article 7 :

Les actes et décisions entrant dans le champ de la délibération du Conseil d'administration de FranceAgriMer n° 189/2025 susvisée, notamment ceux de nature à engager des dépenses supérieures à 3 millions d'euros, ne font l'objet d'aucune délégation, à l'exception de celle pouvant être consentie à Mesdames Julie Brayer-Mankor, Directrice générale adjointe, et Chantal Moreau, Secrétaire générale, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gutton.

Article 8 :

La présente décision remplace la décision n° MEP/2025-01 du 3 février 2025 modifiée et prend effet à compter du 1er juin 2026.

Le Directeur général,

Martin Gutton